



CRDMA

Centre de Recherche et de Documentation
Médiévales et Archéologiques
de Saint-Mammès



mars 2022

CRDMA INFO

Numéro spécial

Mémoire du Grand Maître des Templiers Jacques de Molay adressé au Pape Clément V

Le 18 mars, selon certains, ou le 11 mars 1314, selon d'autres, le grand maître de l'Ordre du Temple, depuis 1295, Jacques de Molay, mourrait sur le bûcher dressé dans l'île aux juifs à Paris. Lui et les frères de l'Ordre furent victimes d'un procès inique qui débuta avec leur arrestation le 13 octobre 1307.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant pour le lecteur de prendre connaissance du mémoire que le dernier grand maître du Temple adressa au pape Clément V, sous l'appellation « Opinion du grand-maître du Temple touchant l'expédition en Terre Sainte ». Ce document a été publié en 1693, par l'éditeur, historiographe, bibliothécaire et juriste Etienne Baluze, au tome II de ses « Vitae Paparum Avenionensium ».

Après la perte de Saint-Jean d'Acre, en mai 1291, l'esprit de croisade et de reconquête de la Terre Sainte s'était amoindri. Pourtant les Templiers y croyaient encore, c'est ce qui ressort du présent document où l'on voit Jacques de Molay exprimer sa stratégie pour que les chrétiens retrouvent la terre de promesse. De nos jours, on dirait que le grand maître est un pragmatique. Tout y est détaillé, les moyens maritimes, le type de navires, le nombre de cavaliers et de sergents, les lieux où se protéger, où se ravitailler, la fiabilité ou la combativité des peuples rencontrés, etc. etc. Jacques de Molay n'est pas dans ce registre, le personnage de peu d'envergure que certains ont décrit. Son mémoire restera lettre morte.

Sans doute, les Templiers n'ont-ils pas perçu que les temps avaient changé, que les rois et les grands féodaux, se souciaient maintenant, principalement de leurs domaines. L'aventure et la présence chrétienne en Terre Sainte étaient terminées.

Claude-Clément Perrot

Association loi 1901

Siège social : Mairie de Saint-Mammès - 2, rue Grande – 77670 SAINT-MAMMES



crdma77@gmail.com

*Opinion du grand-maitre du Temple
touchant l'expédition en Terre Sainte.*

Saint Père, vous me demandez si, à mon avis, on doit entreprendre de préférence une grande ou une petite croisade. A quoi je répons que, dans la situation présente du monde, *une petite croisade* ne peut être profitable, qu'elle serait au contraire préjudiciable et funeste à la chrétienté, et qu'elle entraînerait la perte de tous ceux qui en feraient partie, parce que dans cette contrée, — à savoir dans le royaume de Jérusalem, le comté de Tripoli et la principauté d'Antioche — les chrétiens ne possèdent pas de ville, de château, ni de forteresse où ils pourraient se réunir et se réfugier, en cas de besoin ; et si la croisade se trouvait dans un lieu quelconque de ces pays et qu'elle ne fût pas assez forte pour pouvoir livrer bataille à l'armée du Soudan, elle serait entièrement perdue.

De même, si l'on voulait prétendre qu'une petite croisade serait utile pour se rendre en Arménie, à l'effet de garder ce royaume et d'y faire la guerre aux Sarrasins, je répons qu'elle serait dangereuse et qu'elle amènerait la perte de tous ceux qui s'y trouveraient, si cette croisade, avec le concours des Arméniens, n'était pas assez forte pour livrer bataille à l'armée de Scée, — autrement dit à l'armée de Jérusalem et des pays qui en dépendent, — laquelle armée peut compter de douze à quinze mille cavaliers ou environ et quarante à cinquante mille sergents ou archers ; et à supposer qu'elle pût résister à cette armée, ce que je ne crois pas pour plusieurs raisons faci-

les à donner, il lui faudrait encore lutter contre l'armée du Soudan de Babylone, qui peut facilement s'y transporter, quand il lui plaira.

De même, si une petite croisade gagne l'Arménie, et que les Sarrasins ne lui causent pas de dommage ou ne lui fassent pas la guerre, ce pays est tellement faible par lui-même et tellement dépourvu de ressources qu'une armée, composée de quatre mille cavaliers, même s'ils étaient courageux et bien constitués, n'en compterait guère plus de cinq cents vers la fin de l'année.

De même, un autre danger peut se présenter : si les Francs engageaient la lutte de concert avec les cavaliers et les soldats de l'Arménie, dont il y a peu qui ne soient toujours disposés à fuir quand ils voient l'ennemi leur offrir la bataille, ils seraient abandonnés par eux et c'est pour de braves soldats un très grand embarras de se sentir en pareille société au cours d'une guerre, puisque ceux qui les ont connus et qui les connaissent ont continuellement évité d'avoir de tels alliés en cette circonstance.

De même, si les Francs se trouvaient en Arménie et qu'ils vinssent à manquer d'asile, les Arméniens ne voudraient les recevoir ni dans un de leurs châteaux, ni dans une de leurs forteresses, parce qu'ils ont toujours craint et qu'ils craignent encore que les Francs ne leur enlèvent leur territoire et qu'ils s'imaginent sans cesse que les Francs doivent leur enlever leur royaume.

De même, sur les pays-frontières de l'Arménie, il y a tant de peuples relevant de Bérée (1), les Turcomans, les Kourdes, les Bédouins, que, même sans l'intervention des autres peuples sarrasins, ils pourraient se défendre et

encore dans l'arabe *Haleb*, (vulgairement *Alep*), s'appela dès lors et pendant le Moyen-Age *Beræa*, du nom de la ville de Bérée (encore aujourd'hui *Verria*) qui se trouve au pied du mont Bermios. Cf. HENRI KIEPERT, *Manuel de géographie ancienne*, trad. par Em. Ernault, 1887, in-8°, p. 95 et 180.

occuper solidement ces pays-frontières avec ceux de l'Arménie, parce que les montagnes y sont très élevées et les passages très fortifiés par la nature.

Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres faciles à énoncer, je ne suis nullement d'avis de tenter une petite croisade ; bien plus, je la combats de toutes mes forces et je la réprouve entièrement, afin d'éviter la honte et le dommage de la chrétienté.

Au nom de Dieu, ainsi soit il.

Faut-il entreprendre *une grande croisade* générale ? J'en suis tout-à-fait d'accord, afin de détruire les ennemis de la foi chrétienne et de recouvrer la Terre-Sainte, arrosée par le sang du Christ et, s'il plaisait à *Votre Sainteté* et aux seigneurs cardinaux d'organiser, dès maintenant et le plus tôt possible, une expédition de cette nature, avec les rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Sicile, d'Aragon, d'Espagne et les autres souverains, grands et petits, dont le cœur est éclairé par Dieu, je croirais à l'excellence et à l'utilité d'une entreprise aussi louable.

De même, il faudrait ordonner dès maintenant aux Génois, aux Vénitiens et aux autres peuples maritimes d'armer des navires et des grands bâtiments, pour transporter les chevaux et les vivres et que chacun commence, le plus tôt possible, à se pourvoir de tous les objets nécessaires pour cette croisade.

De même, je ne suis pas d'avis que l'on doive employer des galères, mais plutôt des navires de commerce et de grands bâtiments, parce que les navires sont plus avantageux et plus commodes que les galères ; un navire en effet peut transporter plus que quatre galères et une galère coûtera plus que trois navires ; d'ailleurs l'on n'aura pas

de combats à livrer pendant le trajet, puisque les ennemis ne possèdent qu'un médiocre armement et par suite ne peuvent résister sur mer.

De même, voici mon opinion sur le nombre des combattants ; l'ancien soudan de Babylone [du Caire], le célèbre Boundoucdar (1), qui dépassa tous ceux de sa secte par sa puissance et sa sagesse au fait des armes, a dit bien des fois qu'avec son armée il tiendrait tête à trente mille Tartares, mais que, s'ils se présentaient en plus grand nombre, il leur abandonnerait le terrain.

De même, il a dit que, si quinze mille chevaliers francs envahissaient son royaume, il irait à leur rencontre et leur livrerait bataille, mais que, s'ils venaient en plus grand nombre, il reculerait et leur céderait le terrain.

C'est pourquoi, me rappelant ces propos et beaucoup d'autres que j'ai connus également, qui ont été connus par ceux qui se trouvaient à Damiette avec saint Louis, relativement au nombre de soldats, tant chevaliers que fantassins, qu'il avait avec lui, j'ose dire et l'on ne peut mieux dire, que, si une croisade générale comptait de douze à quinze mille chevaliers bien équipés et cinq mille fantassins, avec l'aide de Dieu, dont ils ont embrassé le service, j'espère que tant de combattants, décidés à suivre de bons conseils, parviendraient à reconquérir toute la Terre Sainte ; mais, parmi les chevaliers, j'estime qu'il devrait y avoir deux mille arbalétriers.

Du lieu où se formerait la croisade, je ne dis rien, parce que cela dépendra des seigneurs rois ; mais pour le

⁶²
après avoir bu une coupe empoisonnée, destinée à un prince ayoubite qu'il avait invité. Cf. pour plus de détails J.-J. MARCEL, *Histoire de l'Égypte, depuis la conquête arabe jusqu'à l'expédition française*, dans la collection de l'Univers pittoresque, l'Afrique, t. vi, 1848, p. 162 et suiv. ; QUATREMÈRE, *Histoire des sultans mamloucks de l'Égypte, écrite en arabe, par Takin Eddin Ahmed-Makrizi*, trad. en français avec notes, 1837, t. i, 2^e part., p. 150.

port d'attache qui serait choisi en Orient, le meilleur, pour moi, serait de le désigner au royaume de Chypre, afin que la croisade puisse s'y refaire et se réorganiser.

Mais, en quittant le royaume de Chypre et en voguant vers la Terre Sainte, il faut éviter de faire connaître soit le port, soit le pays où la croisade doit aborder, parce que les Sarrasins pourraient prendre leurs précautions à cet effet ; toutefois, si mon offre vous agréé, à vous et au roi de France, je vous donnerai en secret tant de raisons bonnes et valables, que je crois vraiment que vous partagerez mon opinion, parce que je vous indiquerai avec netteté les endroits avantageux et ceux qui ne le sont pas, de telle sorte que Votre Sainteté les connaisse discrètement.

De même, pour que personne ne puisse dire, *Saint Père*, que je ne songe pas sérieusement à les fortifier, vous pouvez envoyer, au royaume de Chypre, si la chose vous plaît, un secours en hommes et en chevaux et ce serait pour le royaume de Chypre un véritable réconfort pour plusieurs raisons faciles à donner.

De même, je suis d'avis et j'approuve fortement que vous fassiez armer dix galères, le plus vite possible ; qu'elles soient nolisées pendant cet hiver, afin qu'au printemps prochain, elles puissent défendre le royaume de Chypre et garder la mer et s'opposer ainsi à ce que les mauvais chrétiens puissent ravitailler les Sarrasins ; ces galères devront continuer leur croisière jusqu'à l'expédition générale ; quant à l'argent nécessaire pour la continuation de cette croisière, j'y pourvoirai secrètement, si la chose vous plaît, comme je le jugerai à propos. Toutefois je n'expose pas mon projet par écrit, parce qu'il est de ceux qu'on ne doit pas écrire ; mais j'espère en Dieu que les galères en question auront assez d'argent, pour qu'elles puissent facilement tenir la mer.

Je ne suis pas d'avis que l'on donne le commandement de la croisière à un chef qui puisse avoir à souffrir en ses biens terrestres du fait des cités maritimes.

Je crois que Rogérion, fils de feu Roger de Loria (1), serait un bon chef de croisière, si son choix vous agréait.

Je ne suis pas d'avis que l'on choisisse un homme qui serait du clergé, particulièrement un Templier ou un Hospitalier, parce que, si les galères causaient du dommage aux Génois ou aux Vénitiens, ceux-ci chercheraient à se venger sur les navires et sur les biens de leur Ordre, et par suite les religions pourraient encourir de grands dommages.

De même, Saint-Père, il vous serait utile et honorable, suivant moi, ainsi qu'à toute la chrétienté, d'ordonner aux Génois, aux Vénitiens, aux Pisans et aux autres peuples qui ont des ports maritimes, et de leur recommander expressément, de ne pas transporter ni d'envoyer des marchandises chez les Sarrasins, parce qu'ils en tirent beaucoup de profit. Car, à ce que j'ai appris des maisons qui font des affaires avec eux, soit en vendant, soit en achetant, ils prélèvent sur les chrétiens un bon tiers de leurs marchandises, par le droit de tonlieu (2) ; de sorte que sur trois navires ou sur le chargement de trois navires, ils en reçoivent ou en prennent au moins la valeur d'un ; enfin, les chrétiens ont eu beaucoup à souffrir, parce que de mauvais chrétiens leur ont fourni des lances et d'autres armes.

Je crois donc qu'il serait bon que vous portiez à cet effet les défenses les plus rigoureuses dans les termes les

(2) On appelait ainsi, à l'époque féodale, un impôt prélevé sur les marchands qui voulaient étaler dans les foires et marchés. Ce nom de tonlieu vient du latin *tenoleum*, emprunté au grec et devenu par double métathèse *toleneum* et *toneleum*.

plus énergiques et que ces marchands ne puissent plus être absous aussi facilement que par le passé, quand ils demandent à se réconcilier; car ils livrent également aux Sarrasins des galères, dont les différentes parties sont préparées de telle sorte qu'ils n'ont plus qu'à les ajuster et à les clouer. Votre Sainteté ordonnera donc sur ce point ce qui lui paraîtra convenable.

Saint-Père, je dois dire encore à Votre Sainteté que je vous donnerai mon opinion plus clairement de vive voix que par écrit et je prie Dieu tout puissant qu'il vous fasse la grâce d'ordonner les mesures les plus propices et le pouvoir de recouvrer, pendant votre pontificat, les saints lieux où Notre-Seigneur Jésus-Christ a daigné vivre et mourir pour le salut du genre humain.